



Paris, le 15 décembre 2003

Communiqué de presse

Le Président de Crédit Agricole S.A., M. René CARRON, a fait part au Conseil d'administration du souhait de M. Dominique FERRERO de mettre fin aux mandats sociaux qu'il détenait dans le groupe Crédit Agricole S.A.

Le Conseil d'administration en a pris acte. Il a tenu à lui exprimer sa reconnaissance pour le rôle essentiel qu'il a eu dans le rapprochement entre le Crédit Agricole et le Crédit Lyonnais et a rappelé l'action déterminée qu'il a menée depuis 1999 pour le redressement puis le développement de cette banque.

Sur proposition de son Directeur général, M. Jean LAURENT, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a donné son accord pour que soient prochainement présentées aux Conseils d'administration compétents les nominations suivantes* :

- M. Georges PAUGET comme Directeur général du Crédit Lyonnais,
- M. Jacques BAUDOUIN comme Directeur général délégué du Crédit Lyonnais,
- M. Edouard ESPARBES comme Directeur général de Crédit Agricole Indosuez. D'ores et déjà, sur proposition de son Directeur général, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a nommé M. Edouard ESPARBES, Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A., avec effet au 1^{er} janvier 2004.

D'autre part, le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. a été informé par son directeur général de la décision de M. Marc Antoine AUTHEMAN de mettre fin à ses fonctions. Le Conseil d'Administration lui a exprimé ses remerciements pour l'action qu'il avait conduite à la tête de Crédit Agricole Indosuez et en tant que Directeur général adjoint de Crédit Agricole S.A.

M. Jean LAURENT a annoncé au Conseil d'Administration la venue prochaine de M. Jean-Frédéric de LEUSSE, Directeur général de la Fédération nationale du Crédit Agricole, pour prendre la responsabilité de la Direction de la Banque de détail à l'international.

Le Directeur général de Crédit Agricole S.A. a également tenu à rappeler que le processus d'intégration entre Crédit Agricole S.A. et le Crédit Lyonnais, engagé depuis juin dernier, se poursuivrait selon les orientations et décisions déjà actées dans les schémas d'organisations-cibles et en particulier que toutes les nominations faites étaient confirmées.

* **Sous réserve de l'agrément du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (C.E.C.E.I.).**